

Note sur l'établissement des textes

Les rapports des 8 et 13 ventôse sont publiés d'après les éditions originales imprimées sur décision de la Convention (Bibliothèque nationale de France, brochures cotées LE38 709 et LE38 717). Seule la formule qui introduit les décrets est donnée d'après les comptes rendus des journaux.

Notre édition du *Projet d'institutions* est entièrement inédite et rompt avec le principe adopté par les éditeurs modernes, qui a consisté à reproduire le manuscrit de la Bibliothèque nationale (cote NAF 24136) en respectant l'ordre adopté par le bibliothécaire qui fit relier le recueil. Nous avons écarté tous les feuillets rédigés pour des projets différents, soit une dizaine correspondant à une réécriture partielle de l'essai *Du Droit social* et à un projet de rapport sur l'économie et la monnaie. L'ordre dans lequel sont habituellement présentés les feuillets des *Institutions* a aussi été profondément modifié : nous avons suivi le plan du feuillet 12, dernier état connu de la réflexion de Saint-Just sur l'organisation à donner à son manuscrit, et nous avons de surcroît tenu compte des discrètes indications notées au verso et en bordure des

Rendre le peuple heureux

feuillet. Elles ont permis de faire entrer dans ce plan plusieurs sections (les institutions du domaine public, les institutions rurales, les institutions politiques en temps de guerre et celles concernant les contrats) qui n'y avaient pas de place assignée. Lorsqu'une section comporte plusieurs feuillets, nous les avons rangés selon leur ordre de rédaction, en commençant par les plus anciens et en repoussant à la fin ceux qu'il n'a pas été possible de dater relativement : ainsi, les « institutions sur l'éducation » notées sur f. 14 et f. 16 ont été placées avant celles de f. 15 (dont l'époque de rédaction est récente) et de f. 17 (époque de rédaction indéterminée), et les « institutions somptuaires » de f. 25 (rédaction ancienne) avant celles de f. 24 (époque de rédaction intermédiaire) et de f. 26 (rédaction récente). Toutefois, le *Projet d'institutions* comporte des redites et il n'est pas rare que certains passages tombent hors du thème de la partie dans laquelle ils ont été notés : nous avons conservé ce désordre témoignant de l'état d'inachèvement du manuscrit.

L'orthographe a été modernisée. En revanche, la ponctuation des discours imprimés a été autant que possible maintenue afin de préserver le souffle oratoire de textes que seule permet d'apprécier la ponctuation d'époque avec ses alternances de phrases courtes et de périodes qu'organise la succession des virgules, des points-virgules et des deux-points. Elle n'a été modifiée que dans les

Note sur l'établissement des textes

cas où elle choquait les habitudes actuelles au point de rendre la phrase de Saint-Just difficilement compréhensible. La ponctuation du *Projet d'institutions* a subi des modifications plus importantes. Ce manuscrit est en effet très peu ponctué, et d'une manière qui n'est pas régulière même selon les normes de l'époque : nous avons donc remanié sa ponctuation en nous efforçant de la conformer à celle des imprimés révolutionnaires. Enfin, malgré l'intérêt qu'elles présentent, nous n'avons pas indiqué les nombreuses ratures que comporte le manuscrit afin d'offrir à la lecture un texte à la fois plus clair et plus proche de celui que Saint-Just aurait voulu présenter à la tribune de la Convention.

Rapport relatif aux personnes incarcérées

Prononcé à la Convention nationale
le 8 ventôse an II (26 février 1794)

Vous avez décrété le 4 de ce mois que vos deux Comités réunis de salut public et de sûreté générale vous feraient un rapport sur les détentions¹, sur les moyens les plus courts de reconnaître et de délivrer l'innocence et le patriotisme² opprimés, comme de punir les coupables.

Je ne veux point traiter cette question devant vous comme si j'étais accusateur ou défenseur, ou comme si vous étiez juges : car les détentions n'ont point pris leur source dans des relations judiciaires, mais dans la sûreté du peuple et du gouvernement. Je ne veux point parler des orages d'une révolution comme d'une dispute de rhéteurs, et vous n'êtes point juges, et vous n'avez point à vous déterminer par l'intérêt civil, mais par le salut du peuple, placé au-dessus de nous.

Toutefois il faut être juste ; mais au lieu de l'être

1. Le 4 ventôse, suite aux réclamations de détenus emprisonnés en vertu de la loi des suspects, la Convention avait décrété que les Comités de salut public et de sûreté générale lui

présenteraient un rapport sur les moyens de faire cesser les arrestations abusives.

2. *Patriote* est alors synonyme de révolutionnaire.

Rendre le peuple heureux

conséquemment à l'intérêt particulier, il faut l'être conséquemment à l'intérêt public.

Vous avez donc moins à décider de ce qui importe à tel ou tel individu, qu'à décider de ce qui importe à la République; moins à céder aux vues privées, qu'à faire triompher des vues universelles.

Les détentions embrassent plusieurs questions politiques: elles tiennent à la complexion et à la solidité du souverain; elles tiennent aux mœurs républicaines, aux vertus ou aux vices, au bonheur ou au malheur des générations futures; elles tiennent à votre économie par l'idée qu'il convient de vous faire de la richesse, de la possession; principes oubliés jusqu'aujourd'hui, rapprochements méconnus et sans lesquels notre République serait un songe dont le réveil serait son déchirement. Les détentions tiennent aux progrès de la raison et de la justice. Parcourez les périodes qui les ont amenées. On a passé, par rapport à la minorité rebelle, du mépris à la défiance, de la défiance aux exemples, des exemples à la Terreur.

Aux détentions tient la perte ou le triomphe de nos ennemis. Je ne sais pas exprimer à demi ma pensée; je suis sans indulgence pour les ennemis de mon pays, je ne connais que la justice.

Il n'est peut-être pas possible de traiter, avec quelque solidité et quelque fruit, des détentions, et même de me rendre intelligible, sans parcourir en même temps notre situation.

Un empire se soutient-il par son propre poids,

Rapport relatif aux personnes incarcérées

ou faut-il qu'un système profondément combiné d'institutions y mette l'harmonie ? Une société dont les rapports politiques ne sont point dans la nature, où l'intérêt et l'avarice sont les ressorts secrets de beaucoup d'hommes que l'opinion contrarie, et qui s'efforcent de tout corrompre pour échapper à la justice ; une telle société ne doit-elle point faire les plus grands efforts pour s'épurer, si elle veut se maintenir ? Et ceux qui veulent l'empêcher de s'épurer, ne veulent-ils pas la corrompre ? Et ceux qui veulent la corrompre, ne veulent-ils pas la détruire ?

Dans une monarchie, il n'y a qu'un gouvernement ; dans une république, il y a, de plus, des institutions, soit pour comprimer les mœurs, soit pour arrêter la corruption des lois ou des hommes. Un État où ces institutions manquent n'est qu'une république illusoire ; et comme chacun y entend par sa liberté l'indépendance de ses passions et de son avarice, l'esprit de conquête et l'égoïsme s'établissent entre les citoyens ; et l'idée particulière que chacun se fait de sa liberté, selon son intérêt, produit l'esclavage de tous.

Nous avons un gouvernement ; nous avons ce lieu commun de l'Europe qui consiste dans des pouvoirs et une administration publique ; *les institutions, qui sont l'âme de la République*, nous manquent.

Nous n'avons point de lois civiles qui consacrent notre bonheur, nos relations naturelles, et

Rendre le peuple heureux

détruisent les éléments de la tyrannie ; une partie de la jeunesse est encore élevée par l'aristocratie, celle-ci est puissante et opulente ; l'étranger, qui s'est efforcé de corrompre les talents, semble vouloir encore dessécher nos cœurs. Nous sommes inondés d'écrits dénaturés : là on défie l'athéisme intolérant et fanatique¹ ; on croirait que le prêtre s'est fait athée, et que l'athée s'est fait prêtre : il n'en faut plus parler ! Il nous faudrait de l'énergie, on nous suggère le délire et la faiblesse.

L'étranger n'a qu'un moyen de nous perdre : c'est de nous dénaturer et de nous corrompre, puisqu'une république ne peut reposer que sur la nature et sur les mœurs. C'est Philippe² qui remue Athènes, c'est l'étranger qui veut rétablir le trône, et qui répond à nos paroles qui s'envolent par des crimes profonds qui nous restent.

Lorsqu'une république voisine des tyrans en est agitée, il lui faut des lois fortes ; il ne lui faut point de ménagements contre les partisans de ses ennemis, contre les indifférents même.

C'est l'étranger qui défend officieusement les criminels.

Les agents naturels de cette perversité sont les hommes qui, par leurs vengeances et leurs intérêts, font cause commune avec les ennemis de la République.

1. Allusion au mouvement
déchristianisateur, encore vivace

en ventôse.
2. Philippe II de Macédoine.

Rapport relatif aux personnes incarcérées

Vous avez voulu une république ; si vous ne vouliez point en même temps ce qui la constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses débris. Ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. On se plaint des mesures révolutionnaires ; mais nous sommes des modérés en comparaison de tous les autres gouvernements.

En 1787, Louis XVI fit immoler huit mille personnes de tout âge, de tout sexe dans Paris, dans la rue Meslay et sur le Pont Neuf¹. La cour renouvela ces scènes au Champ-de-Mars² ; la cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine étaient ses victimes ; il y avait quatre cent mille prisonniers ; l'on pendait par an quinze mille contrebandiers, on rouait trois mille hommes ; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. Dans les temps de disette, les régiments marchaient contre le peuple. Parcourez l'Europe ; il y a dans l'Europe quatre millions de prisonniers dont vous n'entendez pas les cris, tandis que votre modération parricide laisse triompher tous les ennemis de votre gouvernement. Insensés que nous sommes, nous mettons un luxe métaphysique dans l'étalage de nos principes et les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime.

1. La répression des émeutes parisiennes d'août 1787, après l'exil du Parlement de Paris, fit de nombreux morts place Dauphine,

sur le Pont Neuf et rue Meslay.
2. Allusion à la fusillade du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1790.

Rendre le peuple heureux

Citoyens, par quelle illusion persuaderait-on que vous êtes inhumains ? Votre Tribunal révolutionnaire a fait périr trois cents scélérats depuis un an : et l'Inquisition d'Espagne n'en a-t-elle pas fait plus ? Et pour quelle cause, grand Dieu ! Et les tribunaux d'Angleterre n'ont-ils égorgé personne cette année ? Et Bender¹ qui faisait rôtir les enfants des Belges, et les cachots de l'Allemagne où le peuple est enterré, on ne vous en parle point ! Parle-t-on de clémence chez les rois d'Europe ? Non ; ne vous laissez point amollir.

La cour de Londres, qui craint la guerre, semble l'ennemie de la paix ; elle affecte une contenance qui en impose au peuple anglais : mais si vous vous montrez rigides, si vous vous constituez l'État et si le poids de votre politique écrase tous ses partisans et comprime ses combinaisons, le lendemain du jour où elle aura paru le plus éloignée de la paix, le plus confiante dans sa force, le plus superbe dans ses prétentions, elle vous proposera la paix.

N'avez-vous point le droit de traiter les partisans de la tyrannie comme on traite ailleurs les partisans de la liberté ? Seriez-vous sages même, si vous en agissiez autrement ? On a tué Marat et banni Margarot² dont on a confisqué les biens :

1. Feld-maréchal autrichien ayant réprimé en 1789 l'insurrection de la Belgique.

2. Margarot avait présidé en 1793 à Edimbourg une

Convention britannique favorable à la Révolution française. Il fut déporté à Botany-Bay en Australie. Le Comité de salut public avait rendu le

Rapport relatif aux personnes incarcérées

tous les tyrans en ont marqué leur joie ; craindrons-nous de perdre leur estime en nous montrant aussi politiques qu'eux ?

Que Margarot revienne de Botany-Bay ! Qu'il ne périclite point ! Que sa destinée soit plus forte que le gouvernement qui l'opprime ! Les révolutions commencent par d'illustres malheureux vengés par la fortune. Que la Providence accompagne Margarot à Botany-Bay ! Qu'un décret du peuple affranchi le rappelle du fond des déserts ou venge sa mémoire !

Citoyens, on arrête en vain l'insurrection de l'esprit humain, elle dévorera la tyrannie ; mais tout dépend de notre exemple et de la fermeté de nos mesures.

Apparemment il se trame quelque attentat sur l'issue duquel les rois comptent, puisqu'ils se montrent insolents après leurs défaites. Peut-on supposer même qu'ils ont renoncé à leurs projets et à celui de nous perdre ? On ne peut le croire sans doute, à moins qu'on ne soit insensé. Supposez maintenant quels sont ceux qui trahissent, en pesant tout au poids du bon sens ; sont-ce ceux qui vous donnent des conseils sévères, ou ceux qui vous en donnent d'indulgents¹ ?

30 pluviôse (18 février 1794) un arrêté visant à le faire délivrer avant son arrivée dans la colonie pénitentiaire.

1. Les dantonistes, qui lancèrent

pendant l'hiver de l'an II une campagne alliant clémence judiciaire, paix de compromis et modération des mesures de terreur économique.

Rendre le peuple heureux

La monarchie, jalouse de son autorité, nageait dans le sang de trente générations; et vous balanceriez à vous montrer sévères contre une poignée de coupables? Ceux qui demandent la liberté des aristocrates¹ ne veulent point la République, et craignent pour eux. C'est un signe éclatant de trahison que la pitié que l'on fait paraître pour le crime dans une république qui ne peut être assise que sur l'inflexibilité. Je défie tous ceux qui parlent en faveur de l'aristocratie détenue de s'exposer à l'accusation publique dans un tribunal. La voix des criminels et des hommes tarés et corrompus peut-elle être comptée dans le jugement de leurs pareils?

Soit que les partisans de l'indulgence se ménagent quelque reconnaissance de la part de la tyrannie si la République était subjuguée, soit qu'ils craignent qu'un degré de plus de chaleur et de sévérité dans l'opinion et dans les principes ne les consume, il est certain qu'il y a quelqu'un qui dans son cœur conduit le dessein de nous faire rétrograder ou de nous opprimer: et nous nous gouvernons comme si jamais nous n'avions été trahis, comme si nous ne pouvions plus l'être. La confiance de nos ennemis nous avertit de nous préparer à tout, et d'être inflexibles.

La première loi de toutes les lois est la conservation de la République, et ce n'est point sous

1. *Aristocrate* a un sens très large et désigne tout

contre-révolutionnaire.

Rapport relatif aux personnes incarcérées

ce rapport que les questions les plus délicates sont souvent ici examinées. Des considérations secrètes entraînent les délibérations, la justice est toujours considérée sous le rapport de la faiblesse et d'une clémence cruelle, sans qu'on prenne la peine de juger si le parti que l'on propose entraîne la ruine de l'État. La justice n'est pas clémence, elle est sévérité.

Il est une secte politique dans la France qui joue tous les partis ; elle marche à pas lents. Parlez-vous de terreur, elle vous parle de clémence ; devenez-vous cléments, elle vous vante la terreur ; elle veut être heureuse et jouir ; elle oppose la perfection au bien, la prudence à la sagesse. Ainsi, dans un gouvernement où la morale n'est point rendue pratique par des institutions fortes qui rendent le vice difforme, la destinée publique change au gré du bel esprit et des passions dissimulées.

Éprouvons-nous des revers, les indulgents prophétisent des malheurs ; sommes-nous vainqueurs, on en parle à peine. Dernièrement on s'est moins occupé des victoires de la République que de quelques pamphlets¹ ; et tandis qu'on détourne le peuple des mâles objets, les auteurs des complots criminels respirent et s'enhardissent.

On distrait l'opinion des plus purs conseils et le

1. Allusion à la violente polémique entre *Le Vieux Cordelier* de Desmoulins et *Le Père Duchesne* de Hébert, les

deux journaux se renvoyant l'accusation d'être aux gages de la contre-révolution.

Rendre le peuple heureux

peuple français de sa gloire pour l'appliquer à des querelles polémiques. Ainsi Rome sur son déclin, Rome dégénérée, oubliant ses vertus, allait voir au cirque combattre des bêtes ; et tandis que le souvenir de tout ce qu'il y a de grand et de généreux parmi nous semble obscurci, les principes de la liberté publique peu à peu s'effacent, ceux du gouvernement se relâchent, et c'est ce que l'on veut pour accélérer notre perte. L'indulgence est pour les conspirateurs, et la rigueur est pour le peuple. On semble ne compter pour rien le sang de deux cent mille patriotes répandu et oublié : on a fait un mémoire ; on est vertueux par écrit, il suffit ; on s'exempte de probité ; on s'est engraisé des dépouilles du peuple, on en regorge, et on l'insulte, et l'on marche en triomphe, traîné par le crime pour lequel on prétend exciter votre compassion : car enfin on ne peut garder le silence sur l'impunité des plus grands coupables qui veulent briser l'échafaud, parce qu'ils craignent d'y monter.

C'est le relâchement de ces maximes, dont l'âpreté nécessaire est chaque jour combattue, qui cause les malheurs publics ; c'est lui qui fait disparaître l'abondance et nous trouble de plus en plus, sous le prétexte de tranquillité. Chacun immole le bonheur public au sien : le pauvre pousse la charue et défend la Révolution ; beaucoup d'emplois sont pour des fripons enrichis par la liberté et pour des comptables qui font la guerre à la justice.

Rapport relatif aux personnes incarcérées

C'est ce relâchement qui vous demande l'ouverture des prisons et vous demande en même temps la misère, l'humiliation du peuple et d'autres Vendées. Au sortir des prisons, ils prendront les armes, n'en doutez pas. Si l'on eût arrêté, il y a un an, tous les royalistes, vous n'auriez point eu de guerre civile.

La même conjuration semble s'ourdir pour les sauver qui s'ourdit autrefois pour sauver le roi. Je parle ici dans la sincérité de mon cœur; rien ne m'a jamais paru si sensible que ce rapprochement. La monarchie n'est point un roi, elle est le crime; la république n'est point un sénat¹, elle est la vertu: quiconque ménage le crime veut rétablir la monarchie et immoler la liberté.

Et après que, par la noirceur d'une inertie hypocrite, on a altéré la prospérité et la force du gouvernement, on vient déclamer contre lui. Il me semble voir une immense chaîne autour du peuple français, dont les tyrans tiennent un bout, et la faction des indulgents tient l'autre, pour nous serrer.

On tourne en sophismes toutes les questions les plus simples, pour vous entraver; c'est ainsi que Vergniaud², vous voyant déterminés à donner une constitution à la République, mit tout le droit public en problèmes, et vous proposa une série de questions à résoudre, que l'on eût mis un siècle à discuter.

1. Assemblée prenant les décisions dans l'État.

2. Député de la Gironde exécuté

le 31 octobre 1793. Saint-Just fait référence à la séance de la Convention du 8 mai 1793.

Rendre le peuple heureux

On imite parfaitement cette conduite lorsqu'on vous propose d'examiner les détentions selon des principes de mollesse : par là, on vous embarrasse dans un luxe de sentiments faux, on sépare la législation et le sentiment du bien public. Et les fripons, et les tyrans, et les ennemis de la patrie sont-ils donc à vos yeux dans la nature, ô vous qui réclamez en son nom pour eux ?

Notre but est de créer un ordre de choses tel qu'une pente universelle vers le bien s'établisse ; tel, que les factions se trouvent tout à coup lancées sur l'échafaud ; tel, qu'une mâle énergie incline l'esprit de la nation vers la justice ; tel, que nous obtenions dans l'intérieur le calme nécessaire pour fonder la félicité du peuple ; car il n'y a, comme au temps de Brissot¹, que l'aristocratie et l'intrigue qui se remuent ; les sociétés populaires ne sont point agitées, les armées sont paisibles, le peuple travaille ; ce sont donc tous les ennemis qui s'agitent seuls, et qui s'agitent pour renverser la Révolution. Notre but est d'établir un gouvernement sincère tel que le peuple soit heureux ; tel, enfin, que la sagesse et la Providence éternelle présidant seules à l'établissement de la République, elle ne soit plus chaque jour ébranlée par un forfait nouveau.

Les révolutions marchent de faiblesse en audace et de crime en vertu. Il ne faut point que l'on se

1. Autre chef de file de la Gironde, exécuté le même jour.

Rapport relatif aux personnes incarcérées

flatte d'établir un solide empire sans difficultés ; il faut faire une longue guerre à toutes les prétentions, et comme l'intérêt humain est invincible, ce n'est guère que par le glaive que la liberté d'un peuple est fondée.

Il s'éleva dans le commencement de la Révolution des voix indulgentes en faveur de ceux qui la combattaient : cette indulgence, qui ménagea pour lors quelques coupables, a depuis coûté la vie à deux cent mille hommes dans la Vendée ; cette indulgence nous a mis dans la nécessité de raser des villes¹, elle a exposé la patrie à une ruine totale, et si aujourd'hui vous vous laissiez aller à la même faiblesse, elle vous coûterait un jour trente ans de guerre civile.

Il est difficile d'établir une république autrement que par la censure inflexible de tous les crimes. Jamais Précý, jamais La Rouërie et Paoli² n'auraient créé de parti sous un gouvernement jaloux et rigoureux. La jalousie vous est nécessaire : vous n'avez le droit ni d'être cléments ni d'être sensibles pour les trahisons ; vous ne travaillez pas pour votre compte, mais pour le peuple. Lycurgue

1. Par ses décrets des 12 octobre et 24 décembre 1793, la Convention avait ordonné les destructions de Lyon et de Toulon où avaient eu lieu des rébellions royalistes.

2. Le comte de Précý était le commandant en chef royaliste des

troupes lyonnaises. Le marquis de La Rouërie avait cherché à organiser la résistance nobiliaire en Bretagne. Paoli avait entamé des pourparlers avec l'Angleterre qui aboutirent à l'établissement d'un royaume anglo-corse.